

Hygiène-Santé - Subventions aux associations à caractère médico-social - Deuxième répartition pour 2007

Mme l'Adjointe BULTOT, Rapporteur : Sur avis favorable unanime de la Commission n° 6 Ressources Humaines/Hygiène-Santé, il est proposé d'attribuer pour 2007 aux associations à caractère médico-social les subventions suivantes :

Type d'association	Associations locales	Subventions attribuées par l'État et autres collectivités territoriales en 2006	Sommes attribuées en 2006 par la Ville de Besançon	Montant de la subvention sollicitée en 2007	Sommes proposées
Aide aux malades	Vivre comme avant 88 rue de Dole 25000 Besançon	44 695 €	nouvelle association 0 €	700 €	700 €
Aide aux malades	Bibliothèques sonores 4 rue des Fontenottes BP 563 25019 Besançon Cedex	600 €	600 € + 400 € exceptionnel	1 500 €	1 000 €
Prévention Information	ANPAA 2 rue Morand 25000 Besançon	56 606 € 43 250 € 1 600 €	3 900 €	4 200 €	3 900 €
Prévention Information	CICS 27 rue de la République 25000 Besançon	71 015 € 69 240 €	5 200 €	5 000 €	5 000 €
Aide aux malades	Médecin du Monde 7 rue du Languedoc 25000 Besançon	500 €	760 €	760 €	760 €
Aide aux malades	La Croix Bleue Centre Mendès France 3 rue Beauregard 25000 Besançon	500 €	760 €	760 €	760 €
Aide aux malades	Vie Libre 29 rue Berlioz 25000 Besançon	100 €	300 €	350 €	350 €
Total de l'attribution : 12 470 €					

En cas d'accord, la somme de 12 470 € sera prélevée au chapitre 65.510/6574 CS 50000 qu'il conviendra d'abonder par un transfert de crédits de 2 118 € en provenance du chapitre 011.832/6042 CS 50000.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 13 novembre 2007.